



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°971-2020-207

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

DIECCTE

971-2020-09-15-004 - Décision relative à l'organisation des élections professionnelles dans les TPE et les particuliers employeurs (1 page) Page 4

DJSCS

971-2020-09-09-011 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à l'association COBRACED pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 6

971-2020-09-09-007 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DE LA DESIRADE pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 9

971-2020-09-09-006 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DE PETIT-BOURG pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 12

971-2020-09-09-004 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DE POINTE NOIRE pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 15

971-2020-09-09-010 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DE PORT LOUIS pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 18

971-2020-09-09-008 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DE SAINT FRANCOIS pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 21

971-2020-09-09-005 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DE SAINTE-ANNE pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 24

971-2020-09-09-009 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à la COMMUNE DU GOSIER pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 27

971-2020-09-09-003 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à l'association ASC MADIANA pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 30

971-2020-09-09-002 - Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à l'association BUTTERFLY pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 33

971-2020-09-15-005 - Arrêté PREF DJSCS du 15 septembre 2020 allouant une subvention à l'association MJC GOSIER pour l'exercice 2020 (2 pages) Page 36

971-2020-09-15-003 - Arrêté PREF/DJSCS/VA du 15 septembre 2020 portant déclaration de l'association pour la formation professionnelle caraïbes en vue de délivrer le certificat de formation à la gestion administrative au titre de l'année 2020 (2 pages) Page 39

PREFECTURE

971-2020-09-16-001 - Arrêté n° 2020-SG-SCI du 16 septembre 2020 portant habilitation de l'organisme "MALL&MARKET" pour établir le certificat de conformité des projets d'exploitation commerciale autorisés par la CDAC (2 pages) Page 42

971-2020-09-04-013 - DECISION 2020/2 du directeur régional à BASSE-TERRE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative (52 pages) Page 45

PREFECTURE DE GUADELOUPE

971-2020-09-15-002 - Arrêté SGAR du 15 septembre 2020 fixant la composition du conseil de surveillance de l'établissement public du Grand Port Maritime de la Guadeloupe modifiant l'arrêté du 30 juillet 2018 (2 pages)

Page 98

DIECCTE

971-2020-09-15-004

Décision relative à l'organisation des élections
professionnelles dans les TPE et les particuliers
employeurs

*Décision relative à l'organisation des élections professionnelles dans les TPE et les particuliers
employeurs*

DJSCS

971-2020-09-09-011

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à l'association COBRACED pour l'exercice
2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

2020/POLE JEPVA/MM/ARRETE N°

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à l'association **COBRACED** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de l'association COBRACED en date du 10/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de six mille trois cents euros (6300 euros) est allouée à l'association COBRACED au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 80896738400013

COBRACED

6 rue Léopold Mingau

97150 SAINT-MARTIN

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: CREDIT MUTUEL

Code établissement : 16159
Code guichet : 05360
Numéro de compte : 00020935701
Clé RIB : 90

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-007

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DE LA DESIRADE pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la **COMMUNE DE LA DESIRADE** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la **COMMUNE DE LA DESIRADE** en date du 02/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de mille sept cents euros (1700 euros) est allouée à la **COMMUNE DE LA DESIRADE** au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 21971110800015

COMMUNE DE LA DESIRADE

Place du Maire Mendiant

97127 LA DESIRADE

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: BANQUE DE FRANCE

Code établissement : 30001
Code guichet : 00064
Numéro de compte : 1D030000000
Clé RIB : 62

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-006

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DE PETIT-BOURG pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la **COMMUNE DE PETIT-BOURG** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la COMMUNE DE PETIT-BOURG en date du 10/08/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de six mille euros (6000 euros) est allouée à la COMMUNE DE PETIT-BOURG au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 21971118100012

COMMUNE DE PETIT-BOURG

Hôtel de Ville- Rue Schoelcher

97 170 PETIT-BOURG

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: BANQUE DE FRANCE

Code établissement : 30001
Code guichet : 00064
Numéro de compte : 1C930000000
Clé RIB : 14

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-004

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DE POINTE NOIRE pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la **COMMUNE DE POINTE NOIRE** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la COMMUNE DE POINTE NOIRE en date du 07/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de six mille euros (6000 euros) est allouée à la COMMUNE DE POINTE NOIRE au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 21971121500018

COMMUNE DE POINTE NOIRE

Hôtel de Ville- Place de la Liberté

97 116 POINTE-NOIRE

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: BANQUE DE FRANCE

Code établissement : 30001
Code guichet : 00064
Numéro de compte : 1D530000000
Clé RIB : 11

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-010

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DE PORT LOUIS pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la COMMUNE DE PORT LOUIS pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la COMMUNE DE PORT LOUIS en date du 22/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de cinq mille euros (5000 euros) est allouée à l'association CAISSE ECOLES PORT LOUIS au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 21971122300012

COMMUNE DE PORT LOUIS

Rue Gambetta

97 117 PORT-LOUIS

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: **BANQUE DE FRANCE**

Code établissement : 30001
Code guichet : 00064
Numéro de compte : 1D630000000
Clé RIB : 59

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-008

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DE SAINT FRANCOIS pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la **COMMUNE DE SAINT FRANCOIS** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la COMMUNE DE SAINT FRANCOIS en date du 03/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de cinq mille euros (5000 euros) est allouée à la COMMUNE DE SAINT FRANCOIS au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 21971125600012

COMMUNE DE SAINT FRANCOIS

Hôtel de Ville - Place de l'Eglise

97 118 SAINT FRANCOIS

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: BANQUE DE FRANCE

Code établissement : 30001

Code guichet : 00064

Numéro de compte : 1D0300000000

Clé RIB : 62

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-005

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DE SAINTE-ANNE pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la **COMMUNE DE SAINTE-ANNE** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la COMMUNE DE SAINTE-ANNE en date du 29/06/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de six mille euros (6000 euros) est allouée à la COMMUNE DE SAINTE-ANNE au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 2197112800012

COMMUNE DE SAINTE-ANNE

Hotel de Ville- Place Schoelcher

97 180 SAINTE ANNE

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: **BANQUE DE FRANCE**

Code établissement : 30001
Code guichet : 00064
Numéro de compte : 1D030000000
Clé RIB : 62

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-009

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à la COMMUNE DU GOSIER pour l'exercice
2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à la **COMMUNE DU GOSIER** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de la COMMUNE DU GOSIER en date du 02/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de cinq mille euros (5000 euros) est allouée à la COMMUNE DU GOSIER au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 21971113200015

COMMUNE DU GOSIER

Boulevard du Général de Gaulle

97 190 LE GOSIER

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: BANQUE DE FRANCE

Code établissement : 30001
Code guichet : 00064
Numéro de compte : 1D030000000
Clé RIB : 62

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-003

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une
subvention à l'association ASC MADIANA pour
l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à l'association **ASC MADIANA** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélémy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de l'association ASC MADIANA en date du 29/06/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de deux mille euros (2000 euros) est allouée à l'association ASC MADIANA au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 39000211100016

ASC MADIANA

Mare Gaillard (Chez DAMON Fabrice)

97 190 LE GOSIER

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: CAISSE D'EPARGNE

Code établissement : 11315
Code guichet : 00001
Numéro de compte : 08020042549
Clé RIB : 95

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

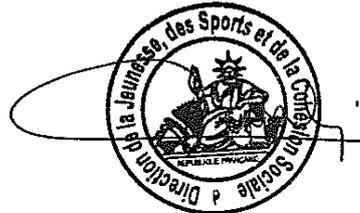
L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-09-002

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention à l'association BUTTERFLY pour l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 09 septembre 2020 allouant une subvention
à l'association **BUTTERFLY** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélemy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de l'association BUTTERFLY en date du 03/07/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de deux mille cinq cent vingt-six euros (2526 euros) est allouée à l'association BUTTERFLY au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 88163093300011

BUTTERFLY

14 rue Alexandre Lemercier

97 190 LE GOSIER

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: CREDIT MUTUEL

Code établissement : 10278
Code guichet : 05340
Numéro de compte : 00021122201
Clé RIB : 92

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 09 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



Alain CHEVALIER

DJSCS

971-2020-09-15-005

Arrêté PREF DJSCS du 15 septembre 2020 allouant une subvention à l'association MJC GOSIER pour l'exercice 2020

Arrêté PREF DJSCS du 15 septembre 2020 allouant une subvention
à l'association **MJC GOSIER** pour l'exercice 2020

**Le Préfet de la Région Guadeloupe
Préfet de la Guadeloupe
Représentant de l'Etat dans les collectivités
de Saint- Barthélemy et de Saint-Martin**

VU l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guadeloupe, pour l'administration générale et l'ordonnancement secondaire ;

VU la demande de subvention de l'association MJC GOSIER en date du 29/06/2020 en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'exercice 2020 ;

VU les crédits disponibles sur le Budget Opérationnel du Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » (action 2) pour l'exercice 2020 ;

SUR proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE

Article I : Une subvention de deux mille euros (2000 euros) est allouée à l'association MJC GOSIER au titre de l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été 2020.

N° SIRET : 39903921300018

MJC GOSIER

Route du stade Roger Zami

97190 LE GOSIER

Article II : Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, dès notification de la présente décision, au compte: CREDIT AGRICOLE

Code établissement : 14006
Code guichet : 00000
Numéro de compte : 01054074091
Clé RIB : 50

Article III: Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, les comptes financiers et les rapports légaux et statutaires ainsi que le bilan d'activité 2020, et ce avant le 30 juin 2021.

En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de l'action, ou en cas d'utilisation des crédits non-conformes à leur objet, le bénéficiaire devra reverser au Directeur Régional des Finances Publiques la subvention qui lui aura été attribuée par le présent arrêté.

Article IV : Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits sur le BOP 163 « jeunesse et vie associative » (action 2) pour l'exercice 2020.

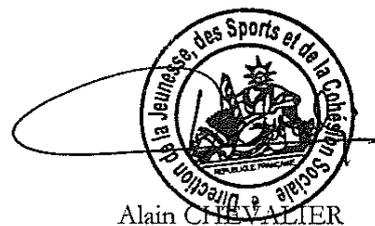
L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Guadeloupe.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe.

Article V : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à BASSE-TERRE, le 15 septembre 2020

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,



DJSCS

971-2020-09-15-003

Arrêté PREF/DJSCS/VA du 15 septembre 2020 portant
déclaration de l'association pour la formation
professionnelle caraïbes en vue de délivrer le certificat de
formation à la gestion administrative au titre de l'année
2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale**

Arrêté PREF/DJSCS/VA du 15 septembre 2020

portant déclaration de l'association pour la formation professionnelle caraïbes en vue de délivrer le certificat de formation à la gestion administrative au titre de l'année 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le décret no. 2008-1013 du 1^{er} octobre 2008 relatif au certificat de formation à la gestion administrative ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2007 relatif au certificat de formation à la gestion administrative ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Alain CHEVALIER, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Guadeloupe, responsable de l'ordonnancement secondaire des crédits des BOP déconcentrés sur certains programmes du budget de l'Etat ;

Vu la demande présentée par le centre de ressources du développement associatif en date du 9 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

ARRÊTE

Article 1 : - Conformément à l'article 2 du décret susvisé du 1^{er} octobre 2008, il est pris acte de la déclaration préalable de l'association pour la formation professionnelle caraïbes dont le siège social est situé au 232, rue de la chapelle, ZI de Jarry, 97122 Baie Mahault, au titre de l'année 2020.

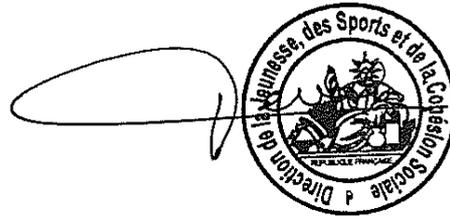
Article 2 : -Le présent arrêté rend obligatoire la production à la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'un compte rendu annuel d'activité assorti des comptes financiers pour l'année considérée.

Le certificat pourra être supprimé, si les conditions requises pour son attribution ne sont plus respectées.

Article 3 : -Le secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 15/09/2020

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale



Alain CHEVALIER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PREFECTURE

971-2020-09-16-001

Arrêté n° 2020-SG-SCI du 16 septembre 2020 portant habilitation de l'organisme "MALL&MARKET" pour établir le certificat de conformité des projets d'exploitation commerciale autorisés par la CDAC



**Arrêté n° 2020 – SG – SCI du 16 SEP. 2020
portant habilitation de l'organisme «MALL & MARKET»
pour établir le certificat de conformité des projets d'exploitation commerciale
autorisés par la CDAC**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le code de commerce et notamment ses articles L752-23, R752-44-2 et R752-44-3 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son article 42 ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « ELAN » ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- Vu le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la Commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L.752-23 du code de commerce ;

- Vu l'arrêté du 1^{ers} septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien Cauwel, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur David Percheron, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la Guadeloupe, faisant fonction de secrétaire général adjoint ;
- Vu la demande d'habilitation de la société «**MALL & MARKET** » reçue par courriel le 07 septembre 2020 et complétée le 14 septembre 2020 pour réaliser le certificat de conformité des projets d'exploitation commerciale autorisés par la CDAC pour le département de la Guadeloupe ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - L'habilitation est accordée à l'organisme «**MALL & MARKET**» domicilié 18 rue Troyon – 75017 Paris, pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Guadeloupe.

Article 2 – Le numéro d'identification de cette habilitation est 971-MM75-25-2020-09-16.

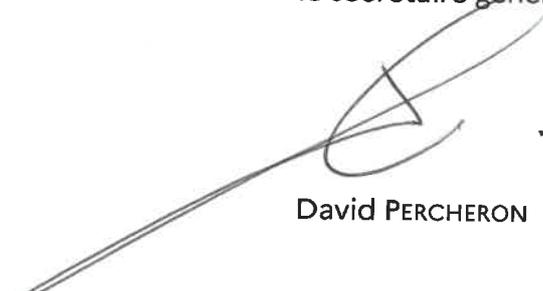
Il doit figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

Article 3 – L'habilitation peut être retirée si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-44-2 du code de commerce.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 16 SEP. 2020

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général adjoint,


David PERCHERON

Délais et voies de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

PREFECTURE

971-2020-09-04-013

DECISION 2020/2 du directeur régional à
BASSE-TERRE portant délégation de signature dans les
domaines gracieux et contentieux en matière de
contributions indirectes ainsi que pour les transactions en
matière de douane et de manquement à l'obligation
déclarative

BASSE TERRE, LE 4 SEPT. 2020

DR Guadeloupe
151 ALLEE MAURICE MICAUX
97100 BASSE TERRE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : THOMAS Stéphane
Téléphone : 0590 99.45.30
Télécopie : 0590 81 33 92
Mél : dr-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/2 du directeur régional à BASSE TERRE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels

provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE



RICHARD Philippe

Annexe I à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional *RICHARD Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
NESTAR Guy (Guadeloupe PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BOGAT Jean-Luc (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
CIVIS Marguerite (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
CHABLE Philippe (Pointe à pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe à pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
RUART Richard (Pointe à pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Annexe II à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional *RICHARD Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
NESTAR Guy (Guadeloupe PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BOGAT Jean-Luc (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
CIVIS Marguerite (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
ORTUNO Ludivine (Guadeloupe POC), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
CHABLE Philippe (Pointe à pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe à pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LABAN Gilles (Pointe à pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	40000
RUART Richard (Pointe à pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	15000	7500	1500	15000
VALERIE Mylene (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHABLE Philippe (Pointe a pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe a pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	15000	7500	1500	15000
LEYRAT Fabien (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
SEGONDY Luc (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
TURNEY Jordana (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
ZEDOUAR Erick (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
BARDOU Bastien (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
BENJAMIN Hugues (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
BERLON Jean-Pierre (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
CHAKORI Anouar (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
DUQUESNOY Elodie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
DYVRANDE Claude (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
GENE Alex (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GENGOUL Arlette (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
LANOIX David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
LE GALL David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
LEBRUN Celine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
LETIN Danielle (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5500	1000	10000
MAGNE Precilia (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000

PETRO Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
SYLVESTRE Yasmine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
TOMICHE Regis-Youri (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
VIROLAN Sophie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
KITOU Anniek (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
LABAN Gilles (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MELSE Alphonse (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5500	1000	10000
RUART Richard (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VALEY Sandrine (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
COCO Tania (Guadeloupe garantie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
GALLIS Frank (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
MARTIN PERIDIER Henri (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5500	1000	10000
HOLMENSCHLAGER Myriam (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
JUDITH Frederic (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5500	1000	10000
ROBERT-GARNIER Louis (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BICHARA Wilfrid (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
COLLY Christophe (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
GAGNEPAIN Thibault (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
GUIEBA Gladys (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
PEZERON Georgy (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
REGENT Luvio (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5500	1000	10000
TRUFFET Lise (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
FRANCOIS Christian (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
GABALI Telise (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5500	1000	10000
PASCALINE Xavier (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5500	1000	10000

Annexe IV à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional *RICHARD Philippe*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOGAT Jean-Luc (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
CIVIS Marguerite (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	100000	250000
DOUDOU Josiane (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	70000	100000
ESNARD Nadine (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
KIAYUE Dominique (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	70000	100000
MONDESIR Françoise (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	70000	100000
RENARD Jocelyne (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
TAVERNY Sandrine (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
VIARD Gaëlle-Anne (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
VALERIE Mylene (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
CHABLE Philippe (Pointe à Pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	70000	150000
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe à Pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	10000	70000	150000
ACITORES Aurelie (Port Louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
LEYRAT Fabien (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MERIDAN Sophie (Port Louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
MUREZ Vincent (Port Louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
SEGONDY Luc (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
TURNERY Jordana (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
VALLEE Patrick (Port Louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
ZEDOUAR Erick (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
BARDOU Bastien (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
BENJAMIN Hugues (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
BERLON Jean-Pierre (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
BEUVE Yannick (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000

BONOMI Tristan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
BOSC Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CANGOUE Judes (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CHAKORI Anouar (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
CREMIER Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DUQUESNOY Elodie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
DYVRANDE Claude (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
ESNARD Max (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
GENE Alex (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
GENGOUL Arlette (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
HILAIRE Pierre-Marie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
HIPPOLYTE Rony (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
JOYEUX Doriane (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
LANOIX David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
LE GALL David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
LEBRUN Celine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
LETIN Danielle (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
MAGNE Precilia (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
MIRAT Pascal (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
PETRO Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
SALAUN Jonathan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
SYLVESTRE Yasmine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
TOMICHE Regis-Youri (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
TURLAS Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
VIROLAN Sophie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
LABAN Gilles (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
RUART Richard (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	50000
VALEY Sandrine (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
COCO Tania (Guadeloupe garantie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000

AKO Gerard (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	50000
CARRIERE Gerard (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CASTELLE Camille (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CELIGNY Yvelie (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
CHASSELA Joseph (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
COMBET Yves (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DACALOR Harry (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
ESCHYLLES Jean (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
EUGENIE Stella (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
FAUQUET Christine (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
JACQUES Chantal (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LABECA Maurice (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
LACROIX Emmanuel (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LONGUEVILLE Marie-Claude (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MAGLOIRE Martial (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
MERI Evelyse (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
NOMED Rachel (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
RAUDE Jean-Yves (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	50000
RENAC Claude (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ROQUELAURE Sylvie (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
ROSALIE REGIS Marie-Jeanne (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RUART Geraldine (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
TAFNA Michel (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
VANOVERVELD Patrick (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
CHOUAHA Touati (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DREANO Benoit (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
GALLIS Frank (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

KIAVUE Patricia (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MARTIN PERIDIER Henri (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
MELISSE Albert (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
VANDAELE Maxime (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
BELAHMADI Adam (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CARAIBE Marion (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CLAIRY Manuel (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
HOLMENSCHLAGER Myriam (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ÈRE CL DGDDI	1500	3000	15000
JUDITH Frederic (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
LEGRAND Fabrice (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
MOLINIE Guilaine (St francois bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
ROBERT-GARNIER Louis (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ÈRE CL DGDDI	1500	3000	15000
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3ÈME CL DGDDI	10000	70000	150000
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2ÈME CL DGDDI	10000	70000	150000
BICHARA Wilfrid (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
BRUNIE Stany (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CHANTELOUBE Eline (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
COLLY Christophe (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ÈRE CL DGDDI	1500	3000	5000
GAGNEPAIN Thibault (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ÈRE CL DGDDI	1500	3000	15000
GUIEBA Gladys (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
JEAN-FRANCOIS Janelle (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
JUDITH Xavier (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PEZERON Georgy (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
REGENT Luvio (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
ROUSSEAU Jerome (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
TRUFFET Lise (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COUCHI Xavier (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
FRANCOIS Christian (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
GABALI Telise (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ÈRE CL DGDDI	1500	3000	15000
MONEYN Anthony (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000

NICOLZA Thierry (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PASCALINE Xavier (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
PITAUT Jean-Luc (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
THUEUX Helene (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DUMONT Marc (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
HARAMBURU Thomas (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
JACOB Frederic (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
MAFILLE Jean-Philippe (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
BOADY Christine (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CELESTE Monique (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COLOMB ESCANDE Sylvie (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
CONDO Huguette (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
COUCHY Naomy (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CUSSET Jose (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
DELBROC Cathia (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DESTOM Didier (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
ESNARD Joubert (Le raizet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
GETA Maryse (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
LAURENT Christine (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
LEPROVOST Frederic (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LUCINA Louise (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
MARIGNALE Sebastienne (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
PARENT Christine (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
PIERROT Henri-Alain (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PLAIDEUR Guy (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RENNELA Gilles (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
SIMONNET Sandrine (Le raizet bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
VARDIN Jean-Claude (Le raizet bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
APPATORE Nathalie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
ARAMON Pascal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
BAPAUME Gaetane (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
BONDU Damien (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000

BRADAMANTIS Sandrine (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
BRUN Valerie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CARAIBE Dauniphane (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
CARTA Stephane (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
COUPPE DE KERMADEC Chantal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
COYO Cedric (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
CYPRIEN Marie-France (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DEBOTTE Benoit (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DEMANT Veronique (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DESBOIS Marie-Estelle (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
DESBOIS Patrick (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
DUMERY Geoffrey (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
EURANIE Fanny (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
GALVANI Marie-Line (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
GINESTET Dominique (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
GOVINDIN Marc-Andre (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
HOURLIER Hugues (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
JUDITH Faty (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
JURION Claudel (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
LARGEN Alex (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MAGEN Emmanuel (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
MALAHÉL Sophie (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
MARODY Victor (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MIZIANE Florian (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
MOUNSAMY Albert (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
NICOLZA Charly (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PIERRE MARIE Tony (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
REGULIER Olivier (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
SALYERES Yvonne (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
TRESOR-GIRARD France-Helene (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
VERMERSCH Carole (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
VIGUIER Elisabeth (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
ZIGAUL Meddy (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOGAT Jean-Luc (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
CIVIS Marguerite (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	illimité	illimité
DOUDOU Josiane (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ESNARD Nadine (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
KIAVUE Dominique (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	70000	100000
MONDESIR Françoise (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	70000	100000
RENARD Jocelyne (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
TAVERNY Sandrine (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
VIARD Gaele-Anne (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
VALERIE Mylene (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
CEPRIKA Claudine (Guadeloupe Secretariat general - bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
FEVRE Regis (Guadeloupe Secretariat general - bhr), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CHABLE Philippe (Pointe à pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	50000
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe à pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	5000	70000	100000
ACITORES Aurelie (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
LEYRAT Fabien (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MERIDAN Sophie (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
MUREZ Vincent (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
SEGONDY Luc (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
TURNEY Jordana (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
VALLEE Patrick (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
ZEDOUAR Erick (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
BARDOU Bastien (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

BENJAMIN Hugues (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
BERLON Jean-Pierre (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
BEUVE Yannick (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
BONOMI Tristan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
BOSC Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CANGOUD Judes (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CHAKORI Anouar (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CREMIER Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DUQUESNOY Elodie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
DYVRANDE Claude (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
ESNARD Max (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
GENE Alex (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
GENGOUL Arlette (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
HILAIRE Pierre-Marie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
HIPPOLYTE Rony (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
JOYEUX Doriane (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
LANOIX David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
LE GALL David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
LEBRUN Celine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
LETIN Danielle (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MAGNE Precilia (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MIRAT Pascal (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
PETRO Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
SALAUN Jonathan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
SYLVESTRE Yasmine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
TOMICHE Regis-Youri (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
TURLAS Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000

VIROLAN Sophie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
ANDUSE Nadine (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
BORDELAIS Didier (Pointe a pitre port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
GOTTE Andre (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
JUSTINE Marie-Ange (Pointe a pitre port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
KITOU Annick (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
LABAN Gilles (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	50000
LUCE Jean (Pointe a pitre port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MARCELIN Marc (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
MELSE Alphonse (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MONTOUT-CROCHEMAR Cecile (Pointe a pitre port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
NAROUMAN Katia (Pointe a pitre port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
RUART Richard (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	5000	70000	50000
VALEY Sandrine (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
VERIN Vanessa (Pointe a pitre port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COCO Tania (Guadeloupe garantie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
AKO Gerard (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	50000
CARRIERE Gerard (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CASTELLE Camille (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CELIGNY Yvelie (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CHASSELA Joseph (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
COMBET Yves (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DACALOR Harry (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
ESCHYLLES Jean (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
EUGENIE Stella (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
FAUQUET Christine (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
JACQUES Chantal (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LABECA Maurice (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

LACROIX Emmanuel (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LONGUEVILLE Marie-Claude (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MAGLOIRE Martial (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
MERI Evelyse (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
NOMED Rachel (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
RAUDE Jean-Yves (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	50000
RENAC Claude (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ROQUELAURE Sylvie (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
ROSALIE REGIS Marie-Jeanne (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RUART Geraldine (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
TAFNA Michel (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
VANOVERVELD Patrick (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CHOUAHA Touati (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DREANO Benoit (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
GALLIS Frank (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
KIAVUE Patricia (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MARTIN PERIDIER Henri (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MELISSE Albert (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
VANDAELE Maxime (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
BELAHMADI Adam (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CARAIBE Marion (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CLAIRY Manuel (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
HOLMENSCHLAGER Myriam (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
JUDITH Frederic (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LEGRAND Fabrice (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
MOLINIE Guilaine (St francois bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
ROBERT-GARNIER Louis (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000

CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	5000	70000	100000
BICHARA Wilfrid (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
BRUNIE Stany (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
CHANTELOUBE Eline (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
COLLY Christophe (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
GAGNEPAIN Thibault (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
GUIEBA Gladys (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
JEAN-FRANCOIS Janelle (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
JUDITH Xavier (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PEZERON Georgy (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
REGENT Luvio (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
ROUSSEAU Jerome (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
TRUFFET Lise (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COUCHI Xavier (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
FRANCOIS Christian (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
GABALI Telise (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
MONEYN Anthony (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
NICOLZA Thierry (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PASCALINE Xavier (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
PITault Jean-Luc (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
THUEUX Helene (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DUMONT Marc (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
HARAMBURU Thomas (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
JACOB Frederic (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
MAFILLE Jean-Philippe (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
BOADY Christine (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CELESTE Monique (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
COLOMB ESCANDE Sylvie (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
CONDO Huguette (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000

COUCHY Naomy (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CUSSET Jose (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
DELBROC Cathia (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DESTOM Didier (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
ESNARD Joubert (Le raizet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
GETA Maryse (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
LAURENT Christine (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
LEPROVOST Frederic (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
LUCINA Louise (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
MARIGNALE Sebastienne (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
PARENT Christine (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
PIERROT Henri-Alain (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PLAIDEUR Guy (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
RENNELA Gilles (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
SIMONNET Sandrine (Le raizet bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
VARDIN Jean-Claude (Le raizet bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
APPATORE Nathalie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
ARAMON Pascal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
BAPAUME Gaetane (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
BONDU Damien (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
BRADAMANTIS Sandrine (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
BRUN Valerie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
CARAIBE Dauniphane (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
CARTA Stephane (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
COUPPE DE KERMADEC Chantal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
COYO Cedric (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
CYPRIEN Marie-France (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DEBOTTE Benoit (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
DEMANT Veronique (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
DESBOIS Marie-Estelle (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

DESBOIS Patrick (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
DUMERY Geoffrey (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
EURANIE Fanny (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
GALVANI Marie-Line (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
GINESTET Dominique (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
GOVINDIN Marc-Andre (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
HOURLIER Hugues (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
JUDITH Faty (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
JURION Claudel (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
LARGEN Alex (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MAGEN Emmanuel (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
MALAHEL Sophie (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
MARUDY Victor (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
MIZIANE Florian (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
MOUNSAMY Albert (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
NICOLZA Charly (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
PIERRE MARIE Tony (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
REGULIER Olivier (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
SALVERES Yvonne (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
TRESOR-GIRARD France-Helene (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
VERMERSCH Carole (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
VIGUIER Elisabeth (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
ZIGAUL Meddy (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
BOGAT Jean-Luc (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	100000	50000
CIVIS Marguerite (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	100000	50000
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	300000	150000
DOUDOU Josiane (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	100000	50000
ESNARD Nadine (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
KIAVUE Dominique (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	100000	50000
MONDESIR Françoise (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	100000	50000
RENARD Jocelyne (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
TAVERNY Sandrine (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
VIARD Gaele-Anne (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
VALERIE Mylene (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
CHABLE Philippe (Pointe à Pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	200000	100000
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe à Pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	200000	100000
LEYRAT Fabien (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
SEGONDY Luc (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
TURNEY Jordana (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	100000	50000
ZEDOUAR Erick (Port Louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
BARDOU Bastien (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
BENJAMIN Hugues (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
BERLON Jean-Pierre (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
CHAKORI Anouar (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
DUQUESNOY Elodie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
DYVRANDE Claude (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
GENE Alex (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	100000	50000
GENGOUL Arlette (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
LANOIX David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
LE GALL David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
LEBRUN Celine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
LETIN Danielle (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	20000
MAGNE Precilia (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
PETRO Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
SYLVESTRE Yasmine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000

TOMICHE Regis-Youri (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
VIROLAN Sophie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
RUART Richard (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	100000	50000
RAUDE Jean-Yves (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	100000	50000
GALLIS Frank (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
MARTIN PERIDIER Henri (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	100000	50000
HOLMENSCHLAGER Myriam (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
JUDITH Frederic (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	100000	50000
ROBERT-GARNIER Louis (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	200000	100000
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	200000	100000
BICHARA Wilfrid (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
COLLY Christophe (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
GAGNEPAIN Thibault (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
GUIEBA Gladys (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
PEZERON Georgy (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
REGENT Luvio (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	100000	50000
TRUFFET Lise (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
FRANCOIS Christian (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
GABALI Telise (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	100000	50000
PASCALINE Xavier (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
DUMONT Marc (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	20000
JACOB Frederic (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
ESNARD Joubert (Le raizet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	100000	50000
BRADAMANTIS Sandrine (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	20000
CARAIBE Dauniphane (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
CARTA Stephane (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
COYO Cedric (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
DESBOIS Patrick (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
DESBOIS Marie-Estelle (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
EURANIE Fanny (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
GALVANI Marie-Line (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	125000	75000
GINESTET Dominique (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
GOVINDIN Marc-Andre (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	20000
MAGEN Emmanuel (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	20000
MALAHÉL Sophie (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
MIZIANE Florian (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	100000	50000
MOUNSAMY Albert (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
REGULIER Olivier (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
SALYERES Yvonne (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	40000	20000
VERMERSCH Carole (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000

VIGUIER Elisabeth (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000
ZIGAUL Meddy (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	40000	20000

Annexe VII à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional *RICHARD Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'exécède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'exécède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'exécède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
VALERIE Mylene (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHABLE Philippe (Pointe à pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe à pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
ACITORES Aurelie (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
LEYRAT Fabien (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MERIDAN Sophie (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
MUREZ Vincent (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
SEGONDY Luc (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TURNEY Jordana (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VALLÉE Patrick (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
ZEDOUAR Erick (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1250	5000
BARDOU Bastien (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BENJAMIN Hugues (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERLON Jean-Pierre (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEUVE Yannick (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BONOMI Tristan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
BOSC Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CANGOUD Judes (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
CHAKORI Anouar (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CREMIER Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
DUQUESNOY Elodie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DYVRANDE Claude (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

ESNARD Max (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
GENE Alex (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GENGOUL Arlette (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HILAIRE Pierre-Marie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
HIPPOLYTE Rony (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
JOYEUX Doriane (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
LANOIX David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LE GALL David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LEBRUN Celine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LETIN Danielle (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MAGNE Precilia (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MIRAT Pascal (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
PETRO Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SALAUN Jonathan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
SYLVESTRE Yasmine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOMICHE Regis-Youri (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TURLAS Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
VIROLAN Sophie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHOUAHA Touati (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
DREANO Benoit (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
GALLIS Frank (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
KIAVUE Patricia (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
MARTIN PERIDIER Henri (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MELISSE Albert (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
VANDAELE Maxime (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BELAHMADI Adam (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CARAIBE Marion (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CLAIRY Manuel (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000

HOLMENSCHLAGER Myriam (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JUDITH Frederic (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LEGRAND Fabrice (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
MOLINIE Guilaine (St francois bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
ROBERT-GARNIER Louis (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
BICHARA Wilfrid (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BRUNIE Stany (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CHANTELOUBE Eline (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
COLLY Christophe (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAGNEPAIN Thibault (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GUIEBA Gladys (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JEAN-FRANCOIS Janelle (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
JUDITH Xavier (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
PEZERON Georgy (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
REGENT Luvio (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSEAU Jerome (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
TRUFFET Lise (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
COUCHI Xavier (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
FRANCOIS Christian (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GABALI Telise (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONEYN Anthony (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
NICOLZA Thierry (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
PASCALINE Xavier (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PITAUULT Jean-Luc (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
THUEUX Helene (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
DUMONT Marc (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HARAMBURU Thomas (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
JACOB Frederic (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MAFILLE Jean-Philippe (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000

APPATORE Nathalie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
ARAMON Pascal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
BAPAUME Gaetane (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BONDU Damien (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BRADAMANTIS Sandrine (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRUN Valerie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
CARAIBE Dauniphane (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARTA Stephane (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COUPPE DE KERMADEC Chantal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
COYO Cedric (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CYPRIEN Marie-France (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
DEBOTTE Benoit (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
DEMANT Veronique (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
DESBOIS Marie-Estelle (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DESBOIS Patrick (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DUMERY Geoffrey (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
EURANIE Fanny (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GALVANI Marie-Line (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GINESTET Dominique (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GOVINDIN Marc-Andre (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HOURLIER Hugues (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
JUDITH Faty (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
JURION Claudel (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
LARGEN Alex (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
MAGEN Emmanuel (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MALAHÉL Sophie (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MAROUDY Victor (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
MIZIANE Florian (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MOUNSAMY Albert (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOLZA Charly (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
PIERRE MARIE Tony (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
REGULIER Olivier (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SALYERES Yvonne (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

TRESOR-GIRARD France-Helene (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
VERMERSCH Carole (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGUIER Elisabeth (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ZIGAUL Meddy (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VIII à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional *RICHARD Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
THOMAS Stephane (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
VALERIE Mylene (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHABLE Philippe (Pointe a pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DELESTREES Jean-Christophe (Pointe a pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
ACITORES Aurelie (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
LEYRAT Fabien (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MERIDAN Sophie (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
MUREZ Vincent (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
SEGONDY Luc (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TURNEY Jordana (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VALLEE Patrick (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
ZEDOUAR Erick (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1250	5000
BARDOU Bastien (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BENJAMIN Hugues (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERLON Jean-Pierre (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEUVE Yannick (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BONOMI Tristan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
BOSC Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CANGOUD Judes (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
CHAKORI Anouar (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CREMIER Sebastien (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
DUQUESNOY Elodie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DYVRANDE Claude (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

ESNARD Max (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
GENE Alex (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GENGOUL Arlette (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HILAIRE Pierre-Marie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
HIPPOLYTE Rony (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
JOYEUX Doriane (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
LANOIX David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LE GALL David (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LEBRUN Celine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LETIN Danielle (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MAGNE Precilia (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MIRAT Pascal (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
PETRO Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SALAUN Jonathan (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
SYLVESTRE Yasmine (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOMICHE Regis-Youri (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TURLAS Sylvie (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
VIROLAN Sophie (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHOUAHA Touati (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
DREANO Benoit (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
GALLIS Frank (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
KIAVUE Patricia (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
MARTIN PERIDIER Henri (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MELISSE Albert (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
VANDAELE Maxime (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BELAHMADI Adam (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CARAIBE Marion (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CLAIRY Manuel (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000

HOLMENSCHLAGER Myriam (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JUDITH Frederic (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LEGRAND Fabrice (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
MOLINIE Guilaine (St francois bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
ROBERT-GARNIER Louis (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAMUS Sebastien (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SAVIGNAC Quentin (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
BICHARA Wilfrid (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BRUNIE Stany (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
CHANTELOUBE Eline (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
COLLY Christophe (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAGNEPAIN Thibault (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GUIEBA Gladys (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
JEAN-FRANCOIS Janelle (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
JUDITH Xavier (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
PEZERON Georgy (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
REGENT Luvio (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSEAU Jerome (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
TRUFFET Lise (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
COUCHI Xavier (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
FRANCOIS Christian (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GABALI Tellse (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONEYN Anthony (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
NICOLZA Thierry (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
PASCALINE Xavier (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
PITAUT Jean-Luc (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
THUEUX Helene (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
DUMONT Marc (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HARAMBURU Thomas (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
JACOB Frederic (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MAFILLE Jean-Philippe (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000

APPATORE Nathalie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
ARAMON Pascal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
BAPAUME Gaetane (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BONDU Damien (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
BRADAMANTIS Sandrine (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRUN Valerie (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
CARAIBE Dauniphane (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CARTA Stephane (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
COUPPE DE KERMADEC Chantal (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
COYO Cedric (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CYPRIEN Marie-France (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
DEBOTTE Benoit (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
DEMANT Veronique (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
DESBOIS Patrick (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DESBOIS Marie-Estelle (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DUMERY Geoffrey (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
EURANIE Fanny (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GALVANI Marie-Line (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GINESTET Dominique (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GOVINDIN Marc-Andre (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HOURLIER Hugues (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
JUDITH Faty (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
JURION Claudel (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
LARGEN Alex (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
MAGEN Emmanuel (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MALAHÉL Sophie (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MAROUDY Victor (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
MIZIANE Florian (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MOUNSAMY Albert (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NICOLZA Charly (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
PIERRE MARIE Tony (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
REGULIER Olivier (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SALYERES Yvonne (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

TRESOR-GIRARD France-Helene (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
VERMERSCH Carole (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGUIER Elisabeth (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ZIGAUL Meddy (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de la décision 2020/2 du directeur régional à BASSE TERRE portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés en euros.

Article 3 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe III de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 4 – Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels

provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 5 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 6 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou sont illimités.

Article 7 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 8 - Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade sont repris en annexe VIII de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe
Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature**

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L.247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
--	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17354 (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 18184 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 18190 (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 18227 (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 26751 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 27127 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 36293 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 36509 (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 36566 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 36676 (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 37441 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37730 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37782 (Le raizet bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 37785 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 37842 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 38169 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 38189 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 38690 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 39049 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 39386 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 39506 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 39545 (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	100000	250000
Matricule 39887 (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000

Matricule 39982 (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 40535 (Pointe a pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	70000	150000
Matricule 40642 (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 40806 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 40830 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41260 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41289 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 41852 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 42098 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 42498 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 42526 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 42646 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 42700 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 42736 (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 43318 (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 43898 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 44092 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 44350 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 44389 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 44591 (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 45050 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 45400 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 45739 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 46316 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 46378 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 46396 (Guadeloupe POC), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 46604 (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 46822 (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 46869 (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 47143 (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 47237 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 47545 (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000

Matricule 50117 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 50382 (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 50621 (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 50696 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 50830 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 50902 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 50946 (Deshaiès bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 50952 (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 50978 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 51122 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 51666 (Le raizet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 52244 (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 52278 (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 52330 (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 52415 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 52808 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 52870 (Guadeloupe garantie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 53164 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53243 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53416 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53436 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53557 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53770 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 53845 (Deshaiès bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53856 (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 53874 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 53932 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 53964 (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 54000 (Deshaiès bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 54003 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 54148 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 54198 (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 54326 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 54477 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 54493 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000

Matricule 54603 (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	70000	150000
Matricule 54764 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 54814 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 55290 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 55512 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 55540 (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 55558 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 55648 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 55650 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 55690 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 55760 (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 55871 (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 56004 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 56248 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 56442 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 56648 (Guadeloupe SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 56663 (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	10000	70000	150000
Matricule 56718 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 56768 (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 56802 (La pointe-jarry port bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 57088 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 57466 (Le raizet bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 57625 (Le raizet bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 57677 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 57836 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 57980 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58018 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 58072 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 58146 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58164 (La pointe-jarry port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 58166 (St francois bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58239 (Pointe a pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	10000	70000	150000
Matricule 58360 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 58446 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000

Matricule 58466 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58532 (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 58601 (Pointe a pitre port bureau), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 58668 (La pointe-jarry port bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58724 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 58793 (Le raizet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 59032 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 59095 (Guadeloupe SRE), INSPECTEUR DGDDI	5000	70000	100000
Matricule 59356 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 59400 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 59420 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 59578 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 59677 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 59948 (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 60139 (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	50000
Matricule 60567 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 60898 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 60915 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 61284 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 61434 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 61438 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 61494 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 61542 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 61816 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62496 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62576 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62698 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62770 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62896 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 62984 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 63302 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 63318 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 63552 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 63588 (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 63624 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 63738 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000

Matricule 64114 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64238 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64296 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64358 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 64466 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64490 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64510 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	3000	15000
Matricule 64680 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64700 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64706 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64736 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64804 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64842 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 64928 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 65042 (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000
Matricule 65762 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	3000	5000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17354 (St martin marigot bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36293 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 36566 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1250	5000
Matricule 36676 (St martin marigot bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38189 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39506 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 39545 (Guadeloupe POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	1500	7500	15000
Matricule 39887 (Le raizet bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40535 (Pointe a pitre div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40806 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 40830 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 41852 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 42498 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43318 (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 44591 (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45050 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 45400 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45739 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46378 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46604 (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47143 (BAIE-MAHAULT BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47237 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50117 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 50696 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000

Matricule 50830 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50902 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 50946 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 50952 (Guadeloupe GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50978 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 51122 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52244 (St francois bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52415 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 52808 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53164 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53243 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53416 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53436 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53557 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53770 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53845 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 53856 (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53874 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 54000 (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54003 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54148 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54326 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 54477 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54603 (Basse terre div), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54814 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 55290 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 55512 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55558 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55648 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55650 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55690 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55760 (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56004 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56248 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 56442 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 56663 (Basse terre div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56718 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 57088 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57677 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 57836 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 57980 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58018 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58072 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58146 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 58166 (St francois bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 58239 (Pointe a pitre div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	1500	7500	15000
Matricule 58360 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58466 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 58532 (St francois bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58724 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59032 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 59356 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59400 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59420 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 59578 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59677 (Port louis bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59948 (Deshaies bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60139 (Le raizet bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60567 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 60898 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60915 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61284 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61434 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61438 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61494 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61542 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 61816 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 62496 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 62576 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 62698 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 62770 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 62896 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 62984 (Le raizet bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63302 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63318 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63552 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 63588 (Grand bourg bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63624 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 63738 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64114 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64238 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64296 (St francois bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64358 (Basse terre bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64466 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64490 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64510 (BAIE-MAHAULT BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64680 (Port louis bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64700 (Le raizet bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64706 (Basse terre bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64736 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64804 (Deshaies bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64842 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 64928 (BAIE-MAHAULT BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 65042 (St martin marigot bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000
Matricule 65762 (Grand bourg bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1250	5000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/2 du 4 sept. 2020 du directeur régional
RICHARD Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

PREFECTURE DE GUADELOUPE

971-2020-09-15-002

Arrêté SGAR du 15 septembre 2020 fixant la composition
du conseil de surveillance de l'établissement public du
Grand Port Maritime de la Guadeloupe modifiant l'arrêté
du 30 juillet 2018



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOUPE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
AUX AFFAIRES RÉGIONALES

Arrêté SGAR du 15 SEP. 2020
fixant la composition du conseil de surveillance de l'établissement public
du Grand Port Maritime de la Guadeloupe modifiant l'arrêté du 30 juillet 2018

Le préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu le code des transports, notamment ses articles L. 5312-7 et suivants, L. 5713-1 et suivants ainsi que les articles R. 5312-10 et suivants ;
- Vu le décret n°2012-1102 du 1^{er} octobre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des grands ports maritimes de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ;
- Vu le décret n°2012-1103 du 1^{er} octobre 2012 instituant le grand port maritime de la Guadeloupe ;
- Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 août 2017 portant nomination au conseil de surveillance du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime de Guadeloupe du représentant du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 mai 2018 portant nomination au conseil de surveillance des grands ports maritimes d'outre-mer des représentants des ministres de la mer et de l'outre-mer ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2018 portant nomination des personnes qualifiées au conseil de surveillance du grand port maritime de la Guadeloupe ;
- Vu la délibération du 22 mai 2015 portant nomination du représentant du conseil départemental de Guadeloupe ;
- Vu la délibération du Conseil régional n° CR/20-585 du 31 août 2020 relative à la désignation de Madame Marie-Luce Penchard au Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Guadeloupe en remplacement de M. Ary Chalus ;
- Vu la délibération de la commune de Baie-Mahault n° DCM 2020/09/72 du 2 septembre 2020 modifiant la délibération n° DCM 2020/06/14 du 25 juin 2020 relative à la désignation des délégués du conseil municipal auprès des organismes extérieurs ;
- Vu la délibération du 7 août 2020 de la communauté de communes Grand Sud Caraïbes portant désignation des représentants de la communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes au sein des conseils de surveillance et de développement du Grand Port Maritime de la Guadeloupe ;
- Vu la délibération du 17 juillet 2020 de la commune de Pointe-à-Pitre portant désignation au conseil de surveillance du Grand Port Maritime de la Guadeloupe ;
- Vu le procès verbal d'élection du 7 mars 2018 portant nomination du représentant des cadres et assimilés ;

Vu les procès-verbaux du 6 mars 2018 portant nomination des représentants du personnel.

ARRETE

Article 1^{er} - Le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de la Guadeloupe est composé comme suit,

Au titre des représentants de l'État :

- M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Région Guadeloupe, et, en cas d'empêchement la suppléance sera assurée par le secrétaire régional aux affaires régionales, M. Régis ELBEZ
- M. Jean-François BOYER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Guy BENSALD, représentant du ministère de l'économie et des finances
- Mme Sylvie MONTOUT, représentant des ministères chargés de la mer et de l'outre-mer

Au titre des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Mme Marie-Luce PENCHARD, représentant du conseil régional de Guadeloupe
- Mme Brigitte RODES, représentante du conseil départemental de Guadeloupe
- M. Harry DURIMEL, représentant du conseil municipal de Pointe-à-Pitre
- Mme Hélène POLIFONTE, représentante du conseil municipal de Baie-Mahault
- M. Thierry ABELLI, représentant du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes

Au titre des représentants du personnel du Grand Port Maritime :

- Mme Patricia ROSE
- M. Daniel DELBE
- M. Olivier KINDEUR

Au titre des personnes qualifiées :

- M. Jean-Yves BELAYE, représentant la chambre de commerce et de l'industrie de région des îles de Guadeloupe
- M. Franck CHAULET, représentant la chambre de commerce et de l'industrie de région des îles de Guadeloupe
- M. Frédéric LACOUR, représentant la chambre de commerce et de l'industrie de région des îles de Guadeloupe
- M. Bruno BLANDIN, représentant le monde économiquement
- Mme Tania GALVANI

Article 2

Le secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région.

Basse-Terre, le 15 SEP. 2020

Le Préfet,

Alexandre ROCHATTE



Délais et voies de recours –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.